



Rupture cdd par le liquidateur "indemnités ?"

Par **JANA85**, le **14/08/2010** à **14:26**

Bonjour,

je souhaite connaître la procédure exacte auprès du liquidateur nommé suite à un dépôt de bilan, qui prépare la rupture de mon CDD qui devait continuer encore 7 mois. Doit t-il me payer jusqu'à la fin de mon CDD ou faut-il dès reception de sa lettre de rupture engager un procédure à son encontre pour l'indémunisation de mon CDD qui devait [s]se terminer le 27 mars 2011[s].

Quels sont les INDEMNITES exactent à demander en accord avec le Droit du Travail ? congés payés, prime de précarités.... et pour LES DOMMAGES ET INTERETS POUR RUPTURE ANTICIPE DU CDD ?

Sachant que mon premier CDD à débiter le 28 sept 2009 pour se terminer le 26 mars 2010 ET reconduit du 27 mar 2010 au 27 mars **2 0 1 1**.

Merci pour votre aide
Jesuis